

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 16 novembre 2017

Date de la convocation :
09/11/2017

*L'an deux mille dix-sept et le seize novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
10

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Paul
LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :
Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :
Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 051

Objet: Cession de parcelles - Projet Utile

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'agrandissement du magasin Utile par la SAS CALEO ainsi que la dernière délibération en date du 6 avril 2017, validant le projet et donnant un accord de principe pour un bail à construction.

Or, le territoire communal étant placé sous le règlement national d'urbanisme, le permis de construire a pu être finalement accordé sans que la commune et la société aient le besoin de conclure un bail à construction.

Monsieur le Maire expose donc au Conseil Municipal la nécessité de délibérer pour la cession définitive et rappelle le prix de vente fixé à 60€ le m² ainsi que l'engagement de la SAS CALEO consistant à aménager un parking de 12 places, destiné aux camping-cars.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la SCI La Source, la société acquéreur et non la SAS CALEO.

Il est également précisé que la surface à céder définitive sera d'environ 630.95m², et que le géomètre doit prochainement intervenir afin de détacher une parcelle de nos propriétés cadastrées A691-692-693.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
avec 2 voix contre (Marie-Claude CLAEYS et Cyrille PRACHE),
et 11 voix pour,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la cession de la future parcelle qui sera détachée des propriétés communales référencées section A numéros 691-692-693, et ce, dans la limite de 635m², au prix de 60€/m².

- **RAPPELLE** que le parking reste propriété de la commune, et que tout aménagement devra obtenir son accord préalable ;
- **RAPPELLE** l'engagement de l'acquéreur concernant l'aménagement de 12 places de parking pour camping-cars au niveau de la Halte Randonneurs ;
- **ÉMET une réserve** sur les places de stationnement qui devront être mises en place sans épi central.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

